

COMMUNIQUE

INFORMATION SUR LES ELEMENTS DE REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Issy-les-Moulineaux, le 21 juin 2019

Le Conseil d'administration de Sodexo, lors de sa réunion du 19 juin 2019, a arrêté, sur proposition du Comité des rémunérations, les décisions suivantes concernant la rémunération long-terme de Denis Machuel, Directeur Général de Sodexo. Ces éléments de rémunération s'inscrivent dans le cadre de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 janvier 2019.

Attribution d'actions de performance au Directeur Général

L'Assemblée Générale Mixte du 22 janvier 2019 a autorisé, dans sa 18^{ème} résolution, le Conseil à procéder pendant une durée de trente-huit (38) mois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Le Conseil, lors de sa réunion du 19 juin 2019, a décidé d'attribuer 22.000 actions de performance à Denis Machuel, représentant 2,7% du plan d'attribution d'actions de performance 2019 dont 2 144 salariés du Groupe ont bénéficié.

L'attribution annuelle à son bénéficiaire est plafonnée par le Conseil d'Administration à 150 % de sa rémunération totale annuelle (composée de la rémunération fixe et de sa rémunération variable annuelle cible) et à 5 % de l'ensemble des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice par le Conseil d'Administration.

L'attribution définitive des actions est soumise à une période d'acquisition de quatre (4) ans, soit jusqu'au 19 juin 2023.

La totalité de ces actions sera soumise à la même condition de présence et aux mêmes conditions de performance que celles des membres du Comité Exécutif.

Ces conditions sont détaillées au sein de la politique de rémunération du Directeur Général soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 22 janvier 2019 (pages 251 et suivantes du Document de référence 2017-2018) et sont les suivantes :

Le pourcentage d'acquisition d'actions varie selon l'atteinte de conditions de performance interne et externe dont la mesure sera effectuée sur quatre années et dont le niveau d'atteinte sera communiqué par critère une fois l'appréciation de la performance établie par le Conseil

d'Administration.

Les critères retenus ont pour objectif de mesurer la performance de manière globale et sont directement liés aux principaux axes stratégiques du Groupe :

- pour 50 %, une performance économique ;
- pour 30 %, une performance boursière ;
- pour 20 %, une performance de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

Lors du *Capital Markets Day* du 6 septembre 2018, la Société a annoncé une croissance interne du chiffre d'affaires de plus de 3 % à partir de 2020, avant un retour durable à une marge d'exploitation supérieure à 6 % hors effet de change. L'ambition est de renouer avec un niveau de croissance qui positionnera Sodexo comme le leader du marché.

Pour les attributions de l'année 2019, et compte tenu de la nécessité de redynamiser la croissance, le Conseil a décidé de rajouter un critère de croissance interne du chiffre d'affaires et de faire évoluer le critère de croissance de résultat d'exploitation vers la marge d'exploitation, et ainsi être parfaitement en ligne avec les perspectives données aux marchés.

Les paliers d'attribution des actions liés à la croissance interne et à la marge d'exploitation démarrent au seuil minimum des objectifs annoncés aux Marchés et ne livreront à 100 % qu'à une réalisation supérieure.

En l'absence de communication aux Marchés d'objectifs spécifiques moyen terme, les paliers ne seront publiés qu'au terme du plan, avec les taux de réalisation.

Pour cette attribution d'actions de performance, les conditions de performance sont les suivantes :

- l'acquisition de 25 % des actions de performance est conditionnée à une progression moyenne de la croissance interne du chiffre d'affaires ;
- l'acquisition de 25 % des actions de performance est conditionnée à la progression du taux de marge d'exploitation sur chiffre d'affaires ;
- l'acquisition de 30 % d'actions de performance est conditionnée à la réalisation d'un objectif de TSR (*Total Shareholder Return*) par rapport à un panel composé de 12 sociétés (ABM Industries, Aramark, CBRE, Compass, Edenred, Elior, Elis/Berendsen, G4S, ISS, Jones Lang Lasalle, Rentokil, Securitas) sélectionnées selon leur taille, activité proche et appartenance au secteur des services de *facilities management* externalisés.

En ligne avec la dernière attribution, les actions seront attribuées en fonction du classement du TSR de Sodexo au sein du panel :

Quartile atteint par Sodexo par rapport au TSR du panel	Taux d'allocation au titre de l'objectif TSR
1 ^{er} quartile	100%
2 ^{ème} quartile	50%
3 ^{ème} quartile	15%
4 ^{ème} quartile	0%

- l'acquisition de 20% des actions de performance est conditionnée à la réalisation d'un objectif de diversité et d'inclusion fixé par Sodexo afin de promouvoir les femmes au plus haut niveau de la hiérarchie.

Pour les besoins de cet objectif et selon l'organisation actuelle du Groupe, le plus haut niveau de la hiérarchie se compose de l'ensemble des dirigeants reportant directement à un membre du Comité Exécutif du Groupe.

Au 31 août 2017, cette population comptait cent soixante-cinq (165) personnes, dont 32% sont des femmes. L'objectif de Sodexo est d'atteindre 37% de femmes au plus haut niveau de la hiérarchie au 31 août 2022.

L'acquisition des actions de performance soumises à cet objectif se fera de la façon suivante :

Représentations des femmes au plus haut niveau de la hiérarchie	Taux d'allocation au titre de l'objectif RSE
Inférieur à 35%	0%
Entre 35% et 37%	de 50% à 100%
Egal ou supérieur 37%	100%

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil a décidé que le Directeur Général devra conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, un nombre d'actions livrées dans le cadre de cette attribution dont le montant est équivalent à 30% de son salaire de base à la date de la livraison de ces actions.

Enfin, conformément à l'article 24.3.3 du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018, Denis Machuel a pris l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture du risque de baisse de la valeur des actions attribuées.

À propos de Sodexo

Créé en 1966 à Marseille par Pierre Bellon, Sodexo est le leader mondial des services de Qualité de Vie, facteur essentiel de performance des individus et des organisations. Présent dans 72 pays, Sodexo sert chaque jour 100 millions de consommateurs avec une offre unique de Services sur Site, de Services Avantages et Récompenses et de Services aux Particuliers et à Domicile. Sodexo propose à ses clients une offre intégrée de services, fruit de plus de 50 ans d'expérience : de la restauration à l'accueil, la propreté, l'entretien et la maintenance technique des matériels et installations, des services et programmes stimulant l'engagement des collaborateurs aux solutions simplifiant et optimisant la gestion des déplacements et frais professionnels, jusqu'aux services d'aide à domicile, de crèches et de conciergerie. La réussite et la performance de Sodexo reposent sur son indépendance, son modèle économique durable, ainsi que sa capacité à assurer le développement et l'engagement de ses 460 000 collaborateurs à travers le monde.

Sodexo est membre des indices CAC 40, FTSE 4 Good et DJSI.

Chiffres clés (au 31 août 2018)

20,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé

460 000 collaborateurs

19^e employeur mondial

72 pays

100 millions de consommateurs chaque jour

15 milliards d'euros de capitalisation boursière (au 4 juin 2019)

Contacts

Analystes et Investisseurs

Virginia JEANSON

Tél. : +33 1 57 75 80 56

virginia.jeanson@sodexo.com

Direction Juridique Corporate

Olivia GUILLAUME

Tél. : +33 1 57 75 85 90

olivia.guillaume@sodexo.com